

**Service urbanisme et territoires
Unité planification**
Affaire suivie par : Anne-Sophie VERGNE
Tél. : 04 75 65 50 91
anne-sophie.vergne@ardeche.gouv.fr

Privas, le **27 AOUT 2025**

Le préfet de l'Ardèche
à
M. le maire d'Alba la Romaine

Objet : Modification n°4 du plan local d'urbanisme d'Alba la Romaine

Vous m'avez transmis le 31 juillet 2025 un projet de modification n°4 de votre plan local d'urbanisme.

Cette modification porte sur :

- la rectification d'erreurs matérielles sur une OAP ;
- la mise à jour d'une OAP, du règlement et des emplacements réservés d'une zone 1AU/AU ;
- l'amélioration de la lisibilité du règlement graphique ;
- la mise à jour d'emplacements réservés ;
- la simplification d'articles du règlement des zones Ub, Uc, 1AU, AU, AUo,
- le reclassement d'une zone urbaine UB en zone N.

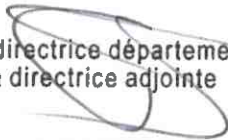
Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

En ce qui concerne la procédure, le projet de modification a été transmis pour avis conforme à l'autorité environnementale. S'il est confirmé que le projet de modification du PLU n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 et qu'il ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale, il vous appartiendra de prendre une décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique devra être complété par les avis des personnes publiques associées et l'avis de l'autorité environnementale.

Mes services sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette procédure.

Pour la directrice départementale
La directrice adjointe


Sophie BARTHELON